

Maître Violette DAYAN
Notaire

157 rue d'Alésia
75014 PARIS

Tél : 01.40.45.72.81

LISTE DES PIECES NECESSAIRES AU TRAITEMENT D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

(N.B. : Il n'est pas nécessaire d'avoir l'ensemble des éléments en sa possession pour le premier rendez-vous, les pièces pourront être fournies au fur et à mesure).

1°/ Relatives à l'état civil :

- original de l'acte de décès ;
- original du testament* ;
- copie intégrale du livret de famille du défunt ;
- actes d'état civil pour les héritiers ou le défunt n'ayant pas la nationalité française ;
- copie des cartes d'identités ou passeports des héritiers ;
- fiche de renseignement complétée pour chaque héritier ;
- contrat de mariage du défunt et des héritiers* ;
- donation entre époux* ;
- jugement de divorce*.

2°/ Relatives au patrimoine :

- nom des organismes bancaires, des caisses de retraite et de la mutuelle ;
- dettes connues du défunt* ;
- titres de propriété* ;
- évaluation des biens immobiliers* ;
- statuts de société* ;
- évaluation des parts de société*
- cartes grises des véhicules* ;
- évaluation des véhicules* ;
- dernière déclaration de revenus ;
- dernier avis d'imposition de taxe foncière* ;
- indication des donations et/ou successions recueillies par le défunt et/ou son conjoint sauf en cas de séparation de biens* ;
- actes de donations réalisés par le défunt* ;
- déclaration de succession établie au décès du conjoint du défunt* ;
- RIB signés de tous les héritiers.

** Uniquement si vous êtes concerné.*